

L'approbation préalable pour la RS&DE

L'approbation préalable est un nouveau processus facultatif qui vous permet de demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de déterminer, dans un délai maximum de 8 semaines, si vos projets prévus répondent à la définition de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE).

Avantages



Obtenez une **approbation préliminaire** pour vos projets de RS&DE avant même de commencer des travaux ou d'engager des dépenses



Remplissez votre demande **en moins d'une journée** en vous appuyant sur votre documentation existante



Échangez directement avec un spécialiste de la RS&DE qui apprendra à vous connaître, vous et vos projets

Critères d'admissibilité

Votre entreprise doit :

- exercer ses activités au Canada
- avoir un revenu d'entreprise brut annuel inférieur à 25 millions de dollars
- être une société privée sous contrôle canadien, une société canadienne ou une société de personnes
- être en règle auprès de l'ARC

Vos projets doivent :

- constituer de nouveaux travaux, c'est-à-dire ne doit pas avoir déjà fait l'objet d'un examen ni d'une décision d'admissibilité
- aborder une incertitude scientifique ou technologique
- comprendre une enquête ou une recherche systématique menée dans un domaine scientifique ou technologique, par l'expérimentation ou l'analyse
- ne pas porter sur des questions qui font présentement l'objet d'un avis d'opposition ou de litiges

Apprenez-en plus : canada.ca/rsde-approbation-prealable



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada

Le processus d'approbation préalable



1. Demandez un numéro de cas sur Canada.ca

Demandeurs de la RS&DE en règle auprès de l'ARC :

Vous recevrez un numéro de cas dans Mon dossier d'entreprise dans les **2 jours ouvrables**.

Nouveaux demandeurs de la RS&DE :

L'ARC vous téléphonera dans les **5 jours ouvrables**.



2. Soumettez une demande dans Mon dossier d'entreprise

N'oubliez pas d'inclure toutes les pièces jointes pertinentes, y compris les plans de projet et autres pièces justificatives.

Vous pouvez obtenir une approbation préalable pour un **maximum de 3 projets**.



3. Rencontrez un spécialiste de la RS&DE

Demandeurs de la RS&DE en règle auprès de l'ARC :

Vous **pourriez** être contacté pour planifier une rencontre avec un spécialiste de la RS&DE.

Nouveaux demandeurs de la RS&DE :

Vous **serez** contacté pour planifier une rencontre avec un spécialiste de la RS&DE.



4. Recevez une détermination de l'ARC

Si elle est accordée, votre approbation préalable sera valide pour une durée maximale de **3 ans**.



5. Soumettez votre demande de RS&DE une fois les travaux entamés

Les demandes incluant seulement des projets ayant reçu une approbation préalable et qui nécessitent un examen des dépenses bénéficient de délais de traitement réduits de moitié, passant de **180 jours à 90 jours**.



Il n'existe aucun mécanisme d'appel pour les déterminations d'approbation préalable. En cas de refus, vous pouvez quand même soumettre une demande de RS&DE une fois les travaux entamés. L'ARC pourrait alors procéder à un examen afin de confirmer que les critères d'admissibilité sont respectés.

Apprenez-en plus : Canada.ca/rsde-approbation-prealable

No de cat. Rv4-224/2026F-PDF ISBN 978-0-660-99357-7 © Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre du Revenu National, 2026



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada